Autorisation de rentrer seul / Décharge de responsabilité

Navette Communale

2022-2023

Je soussigné(e) :

.....

Père, mère, tuteur légal du/des enfant(s) :

.....

.....

Autorise Mon/mes enfant(s) : ..... ☐ oui ☐ non

..... ☐ oui ☐ non

..... ☐ oui ☐ non

à quitter seul(s) le périscolaire (à partir de 16H40, départ de la 1ère navette en partance de Champlong) dès lors qu'il(s) est/sont inscrit(s) au service de navette communale.

Merci de préciser l'heure à laquelle votre/vos enfant(s) prendrons la navette et pour quelle boucle (**attention les enfants en partance pour l'indiennerie sont prioritaires à 16H40**) :

.....

J'atteste par la présente décharger de toute responsabilité l'équipe du périscolaire dès lors que mon/mes enfant(s) aura/auront quitté l'école.

Attention ! Nous vous rappelons que seuls les enfants à partir du CE1 sont autorisés à prendre seuls la navette communale.

Fait à : ..... le .... / .... / ..... Signature :